

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 988

25 avril 2013

SOMMAIRE

Acosta SPF S.A.	47401	Morgan Stanley Infrastructure S.A.	47404
AFG Luxembourg S.à r.l.	47401	NBAB S.A.	47412
Agat Re	47419	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l.	47419
Alford Luxembourg S.à r.l.	47413	R-D Electricité S.à r.l.	47420
Ancelux 2 S.à r.l.	47420	Riben S.A.	47422
Anero Invest S.à r.l.	47401	Rosh Trust International S.A.	47423
Bellion & Schmit S.à r.l.	47384	Rothsay	47422
Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgel- der und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l.	47384	Roxane S.à r.l.	47408
Biarritz Holdings	47420	S.C.I. W.Invest	47423
BlueBay Funds Management Company S.A.	47419	Sepia Holding SA	47424
BNP PARIBAS Real Estate Investment Ma- nagement Luxembourg S.A.	47418	Service Photo Luxembourg S.A.	47424
Brading Holding S.à r.l.	47418	Silver Sea Properties (Cheltenham) S.à r.l.	47396
BS Recovery S.à r.l.	47421	Silver Sea Properties (Worcester) S à r.l.	47396
CLT-UFA	47421	SilverStreet Private Equity Strategies So- parfi	47381
Club S.à r.l.	47421	S.L.P.S. S.A.	47423
Cofalux S.à r.l.	47408	Sotalux S.A.	47412
Colleoni Manufacture S.A.	47408	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ...	47378
Engcap Lux QAIQ, S.à r.l.	47396	Synavic S.A.	47410
Groupe N	47404	Taj Mahal Invest S.à r.l.	47422
Haxo S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	47404	Toolcarrier	47380
IFS Capital Luxembourg S.A.	47381	Way Investments S.à r.l.	47384
IMP S.à r.l.	47424	Wealth Management Group Luxembourg	47380
Lux FinCo Coatings S.à r.l.	47412	Western Investments Capital S.A.	47413
Macete S.A.	47391	Western Union Luxembourg Holdings 4 S.à r.l.	47413
Madar Invest Luxe	47391	Williams and Aston Group S.à r.l.	47412
Manufacture International S.A.	47408	Xylem Holdings S.à r.l.	47413
Mindoro S.A.	47391		

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.237.

In the year two thousand and thirteen,
on the fifteenth day of the month of January.
Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"ORACLE TECHNOLOGY COMPANY", incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Ireland under the number 265683,

here represented by Alessandro MAIOCCHI, employee, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy, given in Redwood Shores, California (USA), on 11 January 2013,

said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member entitled to vote (the "Sole Member") of "SUN MICROSYSTEMS INVESTMENTS, S.à r.l." ("the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107 237, having its registered office at 77-79, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 31 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 30 July 2005 under number 762, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 28 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 5 October 2010 under number 2078

The appearing party representing the whole corporate capital entitled to vote, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member entitled to vote decides to transfer the registered office of the Company from its current address 77-79, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with effect as of 1st January 2013.

Second resolution

In order to reflect such transfer of the registered office, the Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to give it henceforth the following new wording:

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Third resolution

The Sole Member decides to accept the resignation of Mr. Pierre Henin from its mandate of sole manager of the Company with effect as of 1st January 2013 and to give M. Pierre Henin discharge for the execution of his mandate from the date of his appointment until the date of his resignation.

Fourth resolution

The Sole Member decides to appoint with effect as of 1st January 2013 and for unlimited terms of office

- Mr. Simon Allison, born in Chertsey (United Kingdom) on 30 July 1974, with professional address at Building 510, Oracle Parkway, Thames Valley Park, Reading, Berkshire RG6 1RA (United Kingdom) as new A manager of the Company;

- Mr. Frédéric Gardeur, born in Messancy (Belgium) on 11 July 1972, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as new B manager of the Company;

- Mr. Alessandro Maiocchi, born in Venice (Italy) on 1 October 1974, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as new B manager of the Company.

As a direct consequence of the prementioned appointments of Class A and Class B Managers, the Company will be validly bound by the joint signature of one manager A and of one manager B, in conformity with Article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinze janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«ORACLE TECHNOLOGY COMPANY», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Irlande, ayant son siège sociale au 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, enregistrée auprès le Companies Registration Office in Ireland sous le numéro 265683,

ici représentée par Monsieur Alessandro MAIOCCHI, employé privé résidant au Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Redwood Shores, Californie (USA), le 11 janvier 2013,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ladite société comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «SUN MICROSYSTEMS INVESTMENTS, S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 77-79, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107 237, constituée suivant acte notarié dressé en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 juillet 2005 numéro 762, et dont statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 octobre 2010 numéro 2078.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social statutaire de la Société de son adresse actuelle 77-79, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de M. Pierre Henin de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon Allison né à Chertsey (Royaume-Unis) le 30 juillet 1974 ayant son adresse professionnelle au Bâtiment 510, Oracle Parkway, Thames Valley Park, Reading, Berkshire RG6 1RA (Royaume-Unis) en tant que nouveau gérant A de la Société;

- Monsieur Frédéric Gardeur, né à Messancy (Belgique) le 11 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société;

- Monsieur Alessandro Maiocchi, né à Venise (Italie) le 1^{er} octobre 1974, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société.

En conséquence directe de ces nouvelles nominations de gérants de Classe A et de Classe B, la signature sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B en conformité avec les dispositions de l'article douze (12) des statuts de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 janvier 2013. Relation: EAC/2013/675. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013030766/118.

(130037677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Toolcarrier, Société à responsabilité limitée,
(anc. Wealth Management Group Luxembourg).**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 155.980.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DFS S. à.r.l., mit Sitz in L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 155.977,

in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WEALTH MANAGEMENT GROUP LUXEMBOURG, mit Sitz in L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 155.980, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg am 22. September 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2469 vom 16. November 2010,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Frank Dieter SCHUSTER, wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 45, boulevard Napoleon I^{er}.

Welcher Komparent, handelnd in vorgenannter Eigenschaft, den instrumentierenden Notar ersuchte folgende Beschlüsse urkundlich aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Gesellschaftszweck umzuändern und dementsprechend Artikel 2. der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel/Internethandel mit Werkzeugen und komplementären Handelsartikeln. Innerhalb dieses Tätigkeitsbereiches ist die Gesellschaft zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die zur Erreichung dieses Zweckes notwendig und nützlich erscheinen.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Namen der Gesellschaft in „TOOLCARRIER“ umzuändern.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss beschließt die alleinige Gesellschafterin, Artikel 4. der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TOOLCARRIER.“

Kosten

Die Auslagen, Arbeitsaufwand oder Kosten der Gesellschaft für die vorliegende Urkunde belaufen sich auf ungefähr neunhundert Euro (900,- EUR).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, zum oben genannten Datum.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd in vorgenannter Eigenschaft, unterzeichnete derselbe mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: F. D. SCHUSTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8765. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013030885/44.

(130037045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

IFS Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.553.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 7 mars 2013

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur;
2. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur;
3. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014;
4. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Vénézuëla), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 14.3.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IFS CAPITAL LUXEMBURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035214/20.

(130043131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.402.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SilverStreet Private Equity Strategies SICAR, a company in the form of a limited corporate partnership ("société en commandite simple") qualifying as an investment company in risk capital ("Société d'Investissement en Capital à Risque") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 153487, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, represented by its general partner SilverStreet Management S.à r.l. (the "General Partner"),

here represented by Mr. Grégory MAGHE, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 2nd January 2013.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi" (the "Company"), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 167402, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1021 of April 20, 2012,

and whose articles of Association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 24, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2979 of December 7, 2012.

- The Company's capital is currently set at one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 151,993.-), represented by one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three (151,993) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 151,993.-) to one hundred sixty-two thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 162,993.-) by the creation and the issue of eleven thousand (11,000) new shares.

2. Subscription and payment in cash of all the eleven thousand (11,000) newly issued shares by SilverStreet Private Equity Strategies SICAR.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven thousand US dollars (USD 11,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 151,993.-) represented by one hundred fifty-one thousand nine hundred ninety-three (151,993) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, to one hundred sixty-two thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 162,993.-) and to issue in this respect eleven thousand (11,000) new shares (the "New Shares") with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The eleven thousand (11,000) New Shares are entirely subscribed by SilverStreet Private Equity Strategies SICAR, prenamed, represented by the General Partner, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of eleven thousand US dollars (USD 11,000.-) by the payment in cash of eleven thousand US dollars (USD 11,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of eleven thousand US dollars (USD 11,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at one hundred sixty-two thousand nine hundred ninety-three US dollars (USD 162,993.-) represented by one hundred sixty-two thousand nine hundred ninety-three (162,993) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SilverStreet Private Equity Strategies SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite simple, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153487, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, représentée par son actionnaire commandité SilverStreet Management S.à r.l. (l'«Actionnaire Commandité»),

ici représentée par Monsieur Grégory MAGHE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 janvier 2013.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi" (la «Société»), avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167402, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1021 du 20 avril 2012,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2979 du 7 décembre 2012.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 151.993,-), représenté par cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize (151.993) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 151.993,-) à cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 162.993,-), par la création et l'émission de onze mille (11.000) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et paiement en numéraire de onze mille (11.000) parts sociales nouvellement émises par SilverStreet Private Equity Strategies SICAR.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze mille dollars US (USD 11.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 151.993,-) représenté par cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize (151.993) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1.-) chacune, à un montant de cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 162.993,-), et d'émettre à cet égard onze mille (11.000) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1.-) chacune.

Deuxième résolution

Les onze mille (11.000) Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par SilverStreet Private Equity Strategies SICAR, précitée, représentée par l'Actionnaire Commandité, par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de onze mille dollars US (USD 11.000,-) par le paiement en numéraire de onze mille dollars US (USD 11.000,-).

Preuve de paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de onze mille dollars US (USD 11.000,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars US (USD 162.993,-), représenté par cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-treize (162.993) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. MAGHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. LAC/2013/607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013031375/142.

(130038409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.194.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013034528/13.

(130042468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Bellion & Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8267 Mamer, 2, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 157.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013034532/11.

(130042681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Way Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.597.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-sixth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Way Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds

of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Way Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérante de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers, (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

47391

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 mars 2013. Relation GRE/2013/911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013030882/354.

(130037277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Mindoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Référence de publication: 2013034751/11.

(130042297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Madar Invest Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.194.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013034742/11.

(130042379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Macete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.101.

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte des actionnaires au 27 décembre 2012 de la société anonyme MACETE S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 110101, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 26 du 5 janvier 2006 (ci-après la «Société»), dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en vertu des procurations délivrées sous seing privé qui sont restées annexées au procès-verbal de la susdite assemblée, lors de laquelle il a été décidé, entre autre, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société de L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée en Italie à l'adresse suivante: Via Verdi 113, I-35011 Campodarsego (PD), et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, selon la loi italienne;

Laquelle comparante, ayant agit comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 27 décembre 2012 par-devant le notaire soussigné, enregistrée à Grevenmacher, relation: GRE/2013/136, en cours de dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C,

a requis le notaire instrumentant d'acter, dans l'intérêt de la Société, que les statuts rédigés en langue italienne et selon la loi italienne adoptées par la Société suite au transfert de son siège social, statutaire et administratif en Italie, ont été erronément cités comme suit

«STATUTO
DI SOCIETÀ IN ACCOMANDITA SEMPLICE REPUBBLICA ITALIANA

Art. 1. E' costituita tra la società "COLLEONI TEAM S.R.L." e OPORTET Srl la società in accomandita semplice sotto la ragione sociale "MACETE S.A.S. DI COLLEONI TEAM S.R.L.

Art. 2. La società ha per oggetto lo svolgimento delle seguenti attività:

l'amministrazione e lo sfruttamento di terreni agricoli con l'acquisto e la vendita in loco dei beni agricoli.

La società potrà, altresì, porre in essere, tutti i contratti agricoli disciplinati dal codice civile, nell'esercizio tipico della propria attività.

La società ha ugualmente per oggetto l'acquisto di partecipazioni sotto qualsiasi forma esse siano, all'interno di altre società, italiane o straniere, così come la gestione, il controllo e la valorizzazione di queste partecipazioni, a titolo stabile investimento e non nei confronti del pubblico.

La società può in particolar modo acquistare per mezzo di apporto, sottoscrizione, di opzione, di acquisto ed in qualsiasi altra maniera, beni immobili e mobili di ogni genere e realizzarli per mezzo di vendita, cessione, scambio o diversamente.

La società può ugualmente acquistare e valorizzare tutti i brevetti ed altri diritti correlati a questi brevetti o che possono completarli.

La società può prestare e accordare ad altre società, avendo concordato il tutto, prestiti, anticipi o garanzie.

La società potrà operare intermediazioni sui mercati nei limiti di legge.

La società ha altresì ad oggetto, non nei confronti del pubblico, l'esercizio delle seguenti attività:

a) attività di concessione di finanziamenti, intermediazioni in cambi, servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi con conseguenti addebito e accredito dei relativi oneri ed interessi il tutto delle società partecipate e/o appartenenti allo stesso gruppo;

b) servizi di coordinamento tecnico, amministrativo e finanziario delle società partecipate e/o appartenenti allo stesso gruppo.

E' espressamente esclusa dall'attività sociale la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari disciplinati dal T.U.I.F. (D.Lgvo 24/2/98 n. 58) nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazione, di concessione di finanziamento sotto qualsiasi forma, di prestazioni di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 del T.U.L.B. (D.Lgvo 1/9/93 n. 385).

La società può ugualmente procedere con tutte le operazioni immobiliari, mobiliari, commerciali, industriali e finanziarie necessarie ed utili ai fini della realizzazione dell'oggetto sociale.

Art. 3. La sede legale della Società è fissata nel Comune di Campodarsego (PD) all'indirizzo riportato nella domanda di iscrizione nel Registro delle Imprese. Ogni successiva modifica nell'indirizzo in ambito comunale si perfezionerà con la semplice comunicazione all'ufficio del Registro delle Imprese da parte degli amministratori.

Ai soli fini dell'art. 111 - ter disp. att. Cod. Civ. le parti dichiarano che l'indirizzo ove è posta la sede della società è il seguente: Campodarsego (PD), Via Verdi n. 113.

Art. 4. I soci hanno la facoltà di istituire altrove, in Italia e all'estero, sedi secondarie, succursali, uffici e agenzie, nonché sopprimerli. Presso la sede sociale resta anche fissato il domicilio di tutti i soci per i loro rapporti con la società.

Art. 5. Il capitale sociale è fissato in Euro 1.852.000

sottoscritto e versato dai soci nelle seguenti misure:

Il capitale sociale potrà essere aumentato in relazione alle esigenze della società ed anche i successivi eventuali aumenti dovranno essere fatti nella medesima proporzione, salvo diverso accordo tra i soci.

Art. 6. La durata della società viene convenuta dalla sua costituzione fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemila-cinquanta).

Alla scadenza la società si intenderà tacitamente prorogata di anno in anno qualora sei mesi prima della scadenza originaria o di quella prorogata non venga data disdetta da parte di un socio agli altri soci a mezzo raccomandata a/r salvo il diritto di recesso per il socio dissenziente; la società potrà essere sciolta anticipatamente con il consenso espresso in apposita assemblea, dai soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

Art. 7. Socio accomandatario con responsabilità illimitata è la società "COLLEONI TEAM S.R.L." e il socio accomandante con responsabilità limitata alla quota di partecipazione sociale è la società OPORTET Srl.

Al socio amministratore, oltre al rimborso delle spese effettivamente sostenute per l'adempimento dell'incarico, potrà essere riconosciuto un compenso per l'opera svolta, che sarà determinato dai soci di anno in anno con atto separato.

I soci potranno, inoltre, riconoscere all'amministratore il diritto a percepire ad avvenuta cessazione della carica un'indennità di fine rapporto. I soci autorizzeranno l'accantonamento annuale a carico del bilancio della società dell'indennità suddetta.

I soci accomandanti potranno prestare la loro opera nella società nei limiti di quanto disposto dall'art. 2320 Cod. Civ. sotto la direzione di soci accomandatari, che ne fisseranno anche il compenso.

Art. 8. L'amministrazione ordinaria e straordinaria, la firma e la rappresentanza legale della società di fronte ai terzi ed in giudizio, sono attribuite al socio accomandatario "COLLEONI TEAM S.R.L."

Il socio amministratore potrà nominare procuratori o mandatari ad negotia.

Art. 9. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Al termine di ogni anno solare i soci accomandatari redigono l'inventario, il bilancio e il conto economico da presentare ai soci accomandanti per l'approvazione, entro il primo trimestre del periodo successivo.

Per gli atti di ispezione e sorveglianza della gestione sociale e per l'esame dei libri e degli altri documenti della società, i soci accomandanti potranno, oltre che agire personalmente, avvalersi dell'opera di un professionista di loro fiducia, il cui nominativo verrà comunicato ai soci accomandatari.

Art. 10. Gli utili risultanti dal bilancio saranno distribuiti tra i soci nelle seguenti proporzioni:

Al capitale sociale posseduto.

Gli utili potranno anche essere devoluti a formazione di riserve speciali o ad altra destinazione, con il consenso espresso in apposita assemblea, di soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

Le eventuali perdite verranno sopportate in proporzione al capitale versato, ferma la limitazione di legge per gli accomandanti.

Art. 11. Nel caso di morte di uno dei soci, sia accomandante che accomandatario, i soci superstiti decideranno se proseguire l'attività sociale con gli eredi o se liquidarli. Nel caso in cui i soci superstiti decidano di continuare la società con gli eredi e questi vi consentano, essi nomineranno un rappresentante comune.

Nel caso in cui i soci superstiti decidano la liquidazione della quota agli eredi, il valore delle quote sarà determinato sulla base della situazione patrimoniale alla data del decesso del socio; il pagamento di dette quote verrà effettuato dai soci superstiti entro 6 (sei) mesi a far tempo dalla morte del socio senza corresponsione di interessi.

Art. 12. Nel caso in cui uno dei soci volesse o dovesse vendere la quota che possiede o parte di essa, è riservato il diritto di prelazione agli altri soci, nei confronti di chiunque e a parità di condizioni.

Art. 13. In caso di scioglimento della società, da qualunque causa determinata, la liquidazione di essa sarà fatta con il consenso espresso in apposita assemblea di soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale, i quali nomineranno uno o più liquidatori determinandone funzioni e poteri. In caso di disaccordo la nomina del liquidatore, su richiesta anche di uno solo dei soci, sarà devoluta al Presidente del Tribunale competente per territorio.

Art. 14. Eventuali compensi dovuti ai soci accomandatari per la loro opera, nonché l'eventuale accantonamento di un'indennità T.F.M. o altra polizza assicurativa -previdenziale da erogarsi agli amministratori al termine del loro mandato, saranno deliberati da soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

Art. 15. La società potrà ricevere ed usufruire dei versamenti, effettuati dai soci, anche singolarmente, a titolo di finanziamento o prestito. Essi potranno essere fruttiferi o infruttiferi di interessi, proporzionali o meno al capitale sociale sottoscritto da ogni socio.

Art. 16. Tutte le controversie (fatta eccezione per quelle nelle quali la legge richiede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero) insorgenti tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, comprese quelle relative alla validità delle delibere assembleari, nonché le controversie promosse da amministratori, liquidatori ovvero nei loro confronti, dovranno essere oggetto di un tentativo preliminare di conciliazione, secondo il Regolamento della Camera di Commercio competente con gli effetti previsti dagli artt. 38 - 40 D.Lgs. 5/2003.

Ogni controversia non risolta tramite la conciliazione, come prevista nella presente clausola, entro 90 (novanta) giorni dalla comunicazione della domanda, o nel diverso periodo che le parti concordino per iscritto, sarà risolta mediante arbitrato rituale secondo diritto, amministrato in conformità al Regolamento della Camera Arbitrale competente che provvederà alla nomina degli arbitri.

Art. 17. Per tutto quanto non espressamente contemplato nel presente atto, le parti fanno riferimento alle disposizioni del Codice Civile ed alle leggi speciali vigenti in materia di società in accomandita semplice.

Art. 18. Le spese del presente atto e conseguenti sono tutte a carico della società.»

or, qu'ils devraient être corrigés pour se lire dorénavant comme suit:

«STATUTO

DI SOCIETÀ IN ACCOMANDITA SEMPLICE REPUBBLICA ITALIANA

Art. 1. E' costituita tra la società "COLLEONI TEAM S.R.L." e OPORTET Srl

la società in accomandita semplice sotto la ragione sociale "MACETE S.A.S. DI COLLEONI TEAM S.R.L.

Art. 2. La società ha per oggetto lo svolgimento delle seguenti attività:

l'amministrazione e lo sfruttamento di terreni agricoli con l'acquisto e la vendita in loco dei beni agricoli.

La società potrà, altresì, porre in essere, tutti i contratti agricoli disciplinati dal codice civile, nell'esercizio tipico della propria attività.

La società ha ugualmente per oggetto l'acquisto di partecipazioni sotto qualsiasi forma esse siano, all'interno di altre società, italiane o straniere, così come la gestione, il controllo e la valorizzazione di queste partecipazioni, a titolo stabile investimento e non nei confronti del pubblico.

La società può in particolar modo acquistare per mezzo di apporto, sottoscrizione, di opzione, di acquisto ed in qualsiasi altra maniera, beni immobili e mobili di ogni genere e realizzarli per mezzo di vendita, cessione, scambio o diversamente.

La società può ugualmente acquistare e valorizzare tutti i brevetti ed altri diritti correlati a questi brevetti o che possono completarli.

La società può prestare e accordare ad altre società, avendo concordato il tutto, prestiti, anticipi o garanzie.

La società potrà operare intermediazioni sui mercati nei limiti di legge.

La società ha altresì ad oggetto, non nei confronti del pubblico, l'esercizio delle seguenti attività:

a) attività di concessione di finanziamenti, intermediazioni in cambi, servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi con conseguenti addebito e accredito dei relativi oneri ed interessi il tutto delle società partecipate e/o appartenenti allo stesso gruppo;

b) servizi di coordinamento tecnico, amministrativo e finanziario delle società partecipate e/o appartenenti allo stesso gruppo.

E' espressamente esclusa dall'attività sociale la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari disciplinati dal T.U.I.F. (D.Lgvo 24/2/98 n. 58) nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazione, di concessione di finanziamento sotto qualsiasi forma, di prestazioni di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 del T.U.L.B. (D.Lgvo 1/9/93 n. 385).

La società può ugualmente procedere con tutte le operazioni immobiliari, mobiliari, commerciali, industriali e finanziarie necessarie ed utili ai fini della realizzazione dell'oggetto sociale.

Art. 3. La sede legale della Società è fissata nel Comune di Campodarsego (PD) all'indirizzo riportato nella domanda di iscrizione nel Registro delle Imprese. Ogni successiva modifica nell'indirizzo in ambito comunale si perfezionerà con la semplice comunicazione all'ufficio del Registro delle Imprese da parte degli amministratori.

Ai soli fini dell'art. 111 - ter disp. att. Cod. Civ. le parti dichiarano che l'indirizzo ove è posta la sede della società è il seguente: Campodarsego (PD), Via Verdi n. 113.

Art. 4. I soci hanno la facoltà di istituire altrove, in Italia e all'estero, sedi secondarie, succursali, uffici e agenzie, nonché sopprimerli. Presso la sede sociale resta anche fissato il domicilio di tutti i soci per i loro rapporti con la società.

Art. 5. Il capitale sociale è fissato in Euro 1.852.000,00 (unmilioneottocentocinquantaquattroemila virgola zero zero) sottoscritto e versato dai soci nelle seguenti misure:

- dalla società Oportet Sarl per euro 1.851.980,00 (un milioneottocentocinquatanomilanovecentoottanta virgola zero zero);

- dalla società Colleoni Team Srl per euro 20,00 (venti virgola zero zero).

Il capitale sociale potrà essere aumentato in relazione alle esigenze della società ed anche i successivi eventuali aumenti dovranno essere fatti nella medesima proporzione, salvo diverso accordo tra i soci.

Art. 6. La durata della società viene convenuta dalla sua costituzione fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemila-cinquanta).

Alla scadenza la società si intenderà tacitamente prorogata di anno in anno qualora sei mesi prima della scadenza originaria o di quella prorogata non venga data disdetta da parte di un socio agli altri soci a mezzo raccomandata a/r salvo il diritto di recesso per il socio dissenziente; la società potrà essere sciolta anticipatamente con il consenso espresso in apposita assemblea, dai soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

Art. 7. Socio accomandatario con responsabilità illimitata è la società "COLLEONI TEAM S.R.L." e il socio accomandante con responsabilità limitata alla quota di partecipazione sociale è la società OPORTET Sarl.

Al socio amministratore, oltre al rimborso delle spese effettivamente sostenute per l'adempimento dell'incarico, potrà essere riconosciuto un compenso per l'opera svolta, che sarà determinato dai soci di anno in anno con atto separato.

I soci potranno, inoltre, riconoscere all'amministratore il diritto a percepire ad avvenuta cessazione della carica un'indennità di fine rapporto. I soci autorizzeranno l'accantonamento annuale a carico del bilancio della società dell'indennità suddetta.

I soci accomandanti potranno prestare la loro opera nella società nei limiti di quanto disposto dall'art. 2320 Cod. Civ. sotto la direzione di soci accomandatari, che ne fisseranno anche il compenso.

Art. 8. L'amministrazione ordinaria e straordinaria, la firma e la rappresentanza legale della società di fronte ai terzi ed in giudizio, sono attribuite al socio accomandatario "COLLEONI TEAM S.R.L."

Il socio amministratore potrà nominare procuratori o mandatari ad negotia.

Art. 9. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Al termine di ogni anno solare i soci accomandatari redigono l'inventario, il bilancio e il conto economico da presentare ai soci accomandanti per l'approvazione, entro il primo trimestre del periodo successivo.

Per gli atti di ispezione e sorveglianza della gestione sociale e per l'esame dei libri e degli altri documenti della società, i soci accomandanti potranno, oltre che agire personalmente, avvalersi dell'opera di un professionista di loro fiducia, il cui nominativo verrà comunicato ai soci accomandatari.

Art. 10. Gli utili risultanti dal bilancio saranno distribuiti tra i soci nelle seguenti proporzioni:

Al capitale sociale posseduto.

Gli utili potranno anche essere devoluti a formazione di riserve speciali o ad altra destinazione, con il consenso espresso in apposita assemblea, di soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

Le eventuali perdite verranno sopportate in proporzione al capitale versato, ferma la limitazione di legge per gli accomandanti.

Art. 11. Nel caso di morte di uno dei soci, sia accomandante che accomandatario, i soci superstiti decideranno se proseguire l'attività sociale con gli eredi o se liquidarli.

Nel caso in cui i soci superstiti decidano di continuare la società con gli eredi e questi vi consentano, essi nomineranno un rappresentante comune.

Nel caso in cui i soci superstiti decidano la liquidazione della quota agli eredi, il valore delle quote sarà determinato sulla base della situazione patrimoniale alla data del decesso del socio; il pagamento di dette quote verrà effettuato dai soci superstiti entro 6 (sei) mesi a far tempo dalla morte del socio senza corresponsione di interessi.

Art. 12. Nel caso in cui uno dei soci volesse o dovesse vendere la quota che possiede o parte di essa, è riservato il diritto di prelazione agli altri soci, nei confronti di chiunque e a parità di condizioni.

Art. 13. In caso di scioglimento della società, da qualunque causa determinata, la liquidazione di essa sarà fatta con il consenso espresso in apposita assemblea di soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale, i quali nomineranno uno o più liquidatori determinandone funzioni e poteri. In caso di disaccordo la nomina del liquidatore, su richiesta anche di uno solo dei soci, sarà devoluta al Presidente del Tribunale competente per territorio.

Art. 14. Eventuali compensi dovuti ai soci accomandatari per la loro opera, nonché l'eventuale accantonamento di un'indennità T.F.M. o altra polizza assicurativa -previdenziale da erogarsi agli amministratori al termine del loro mandato, saranno deliberati da soci che rappresentino almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

Art. 15. La società potrà ricevere ed usufruire dei versamenti, effettuati dai soci, anche singolarmente, a titolo di finanziamento o prestito. Essi potranno essere fruttiferi o infruttiferi di interessi, proporzionali o meno al capitale sociale sottoscritto da ogni socio.

Art. 16. Tutte le controversie (fatta eccezione per quelle nelle quali la legge richiede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero) insorgenti tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, comprese quelle relative alla validità delle delibere assembleari, nonché le controversie promosse da amministratori, liquidatori ovvero nei loro confronti, dovranno essere oggetto di un tentativo preliminare di conciliazione, secondo il Regolamento della Camera di Commercio competente con gli effetti previsti dagli artt. 38 - 40 D.Lgs. 5/2003.

Ogni controversia non risolta tramite la conciliazione, come prevista nella presente clausola, entro 90 (novanta) giorni dalla comunicazione della domanda, o nel diverso periodo che le parti concordino per iscritto, sarà risolta mediante arbitrato rituale secondo diritto, amministrato in conformità al Regolamento della Camera Arbitrale competente che provvederà alla nomina degli arbitri.

Art. 17. Per tutto quanto non espressamente contemplato nel presente atto, le parti fanno riferimento alle disposizioni del Codice Civile ed alle leggi speciali vigenti in materia di società in accomandita semplice.

Art. 18. Le spese del presente atto e conseguenti sono tutte a carico della società.».

En conséquence, la comparante, agissant en qualité susmentionnée, demande au notaire d'acter la rectification de cette erreur matérielle et de mentionner la présente rectification à chaque fois que nécessaire. Toutes les autres résolutions de la dite assemblée restent inchangées.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2013. Relation GRE/2013/649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031268/248.

(130038050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Silver Sea Properties (Cheltenham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 95.170,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.834.

Les comptes annuels, pour la période du 30 avril 2012 (date de constitution) au 3 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013034372/11.

(130041599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Silver Sea Properties (Worcester) S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 89.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.155.

Les comptes annuels, pour la période du 27 septembre 2011 (date de constitution) au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013034377/11.

(130042049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Engcap Lux QAIQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 23.138,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.322.

In the year two thousand and twelve, the nineteenth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Engcap Lux QAIQ, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, having a share capital of twenty-eight thousand five hundred Euro (EUR 28,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.322 (the Company). The Company has been incorporated on May 21, 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2528 dated November 7, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on November 30, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

- The Bregal Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 81, Fulham Road, SW3 6RD London, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP010699 (BF II),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

- The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 81, Fulham Road, SW3 6RD London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011777 (BIAF II),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

- The Bregal Affiliates Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 81, Fulham Road, SW3 6RD London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011776 (BAF II, and together with BF II and BIAF II, the Shareholders),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares, having a nominal value of twenty-five Euro cents (EUR 0.25) each, in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of the convening notices;

2) (i) Change of the functional currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to Pounds Sterling (GBP), (ii) conversion of the amount of the Company's share capital (including any share class therein) in an amount expressed in Pounds Sterling (GBP) and (iii) change of the nominal value of the shares of the Company to bring it at twenty-five Pence Sterling (GBP 0.25) per share and decrease of the number of shares accordingly, in order to set, as a result of the changes listed under items (i) to (iii) here above, the Company's share capital at approximately the equivalent in Pounds Sterling of twenty-eight thousand five hundred Euro (EUR 28,500), with all the shares, having each a nominal value of twenty-five Pence Sterling (GBP 0.25), at the official exchange rate of the European Central Bank publicly available two business days preceding the Meeting (the Share Capital Conversion) and the conversion excess to be allocated to a reserve account of the Company;

3) Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the Share Capital Conversion;

4) Decision to confer all powers to any manager of the Company and to any employee of MAS International, each acting individually, to implement the necessary bookkeeping amendments relating to the Share Capital Conversion, and proceed with any formalities in connection therewith; and

5) Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves:

i. to change the functional currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to Pounds Sterling (GBP) with immediate effect;

ii. to convert the amount of the Company's share capital (including any share class therein) in an amount expressed in Pounds Sterling (GBP) at the official exchange rate of the European Central Bank dated as of December 17, 2012 (i.e. EUR 1 = GBP 0.812); and

iii. to change the nominal value of the shares of the Company to bring it at twenty-five Pence Sterling (GBP 0.25) per share and decrease of the number of shares accordingly,

in order to set, as a result of the changes listed under items (i) to (iii) here above, the Company's share capital at twenty-three thousand one hundred thirty-eight Pounds Sterling (GBP 23,138), represented by (i) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class C, (ii) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class D, (iii) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class E, (iv) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class F, (v) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class G, (vi) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class H, (vii) twelve thousand nine hundred ninety (12,990) shares of class I, and (viii) forty thousand five hundred ninety-eight (40,598) shares of class J, with a nominal value of twenty-five Pence Sterling (GBP 0.25) each. The conversion excess shall be allocated to a reserve account of the Company.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as follows:

- The Bregal Fund II L.P. holds (i) five thousand six hundred thirty-seven (5,637) shares of class C, (ii) five thousand six hundred thirty-seven (5,637) shares of class D, (iii) five thousand six hundred thirty-seven (5,637) shares of class E, (iv) five thousand six hundred thirty-seven (5,637) shares of class F, (v) five thousand six hundred thirty-seven (5,637) shares

of class G, (vi) five thousand six hundred thirty-seven (5,637) shares of class H, (vii) eleven thousand two hundred seventy-five (11,275) shares of class I, and (viii) thirty-five thousand two hundred thirty-seven (35,237) shares of class J, with a nominal value of twenty-five Pence Sterling (GBP 0.25) each;

- The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P. holds (i) five hundred ninety-four (594) shares of class C, (ii) five hundred ninety-four (594) shares of class D, (iii) five hundred ninety-four (594) shares of class E, (iv) five hundred ninety-four (594) shares of class F, (v) five hundred ninety-four (594) shares of class G, (vi) five hundred ninety-four (594) shares of class H, (vii) one thousand one hundred eighty-eight (1,188) shares of class I, and (viii) three thousand seven hundred fifteen (3,715) shares of class J, with a nominal value of twenty-five Pence Sterling (GBP 0.25) each;

- The Bregal Affiliates Fund II L.P. holds (i) two hundred sixty-three (263) shares of class C, (ii) two hundred sixty-three (263) shares of class D, (iii) two hundred sixty-three (263) shares of class E, (iv) two hundred sixty-three (263) shares of class F, (v) two hundred sixty-three (263) shares of class G, (vi) two hundred sixty-three (263) shares of class H, (vii) five hundred twenty-seven (527) shares of class I, and (viii) one thousand six hundred forty-six (1,646) shares of class J, with a nominal value of twenty-five Pence Sterling (GBP 0.25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend and restate article 5.1 of the Articles, which henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twenty-three thousand one hundred thirty-eight Pounds Sterling (GBP 23,138), represented by:

- (i) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class C (the C Shares),
- (ii) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class D (the D Shares),
- (iii) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class E (the E Shares),
- (iv) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class F (the F Shares),
- (v) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class G (the G Shares),
- (vi) six thousand four hundred ninety-four (6,494) shares of class H (the H Shares),
- (vii) twelve thousand nine hundred ninety (12,990) shares of class I (the I Shares), and
- (viii) forty thousand five hundred ninety-eight (40,598) shares of class J (the J Shares).

The C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares and the J Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

All the Shares are in registered form, with a nominal value of twenty-five Pence Sterling (GBP 0.25) each, subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to confer all powers to any manager of the Company and to any employee of MAS International, each acting individually, to implement the necessary bookkeeping amendments relating to the above resolutions, and proceed with any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Engcap Lux QAIQ, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, disposant d'un capital social de vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 28.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.322 (la Société). La Société a été constituée le 21 mai 2007 suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2528 en date du 7 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 novembre 2012, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

- The Bregal Fund II L.P., une société en commandite constituée selon les lois du Royaume-Uni, dont le siège social est établi au 81, Fulham Road, SW3 6RD Londres, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP010699 (BF II), ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P., une société en commandite constituée selon les lois du Royaume-Uni, dont le siège social est établi au 81, Fulham Road, SW3 6RD Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP011777 (BIAF II),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- The Bregal Affiliates Fund II L.P., une société en commandite constituée selon les lois du Royaume-Uni, dont le siège social est établi au 81, Fulham Road, SW3 6RD Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP011776 (BAF II, et conjointement avec BF II et BIAF II, les Associés)

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq cents d'euro (EUR 0,25) chacune, dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) (i) Changement de la devise fonctionnelle du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP), (ii) conversion du montant du capital social de la Société (y compris toute catégorie de parts sociales) dans un montant exprimé en Livres Sterling (GBP) et (iii) changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à vingt-cinq penny (GBP 0.25) par part sociale et réduction en conséquence du nombre de parts sociales, afin de fixer, en conséquence des changements décrits sous les points (i) à (iii) ci-dessus, le capital social de la Société à approximativement l'équivalent en Livres Sterling de vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 28.500), avec toutes les parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq penny (GBP 0.25) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne accessible au public deux jours ouvrables précédant l'Assemblée (la Conversion du Capital Social) et l'excès de conversion sera affecté au compte de réserve de la Société;

3) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la Conversion du Capital Social;

4) Décision de confier tous les pouvoirs à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS International, chacun agissant individuellement, de procéder aux modifications nécessaires relatives à la Conversion du Capital Social, et de procéder à toute les formalités y afférentes; et

5) Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

i. de modifier la devise fonctionnelle du capital social de la Société de l'euro (EUR) aux Livres Sterling (GBP) avec effet immédiat;

ii. de convertir le montant du capital social de la Société (y compris toute catégorie de parts sociales) dans un montant exprimé en Livres Sterling (GBP) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne daté du 17 décembre 2012 (c'est-à-dire EUR 1= GBP 0,812); et

iii. de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société à vingt-cinq penny (GBP 0,25) par part sociale et réduction du nombre des parts sociales en conséquence.

6) fixation, en conséquence des modifications décrites sous les points (i) à (iii) ci-dessus, du capital social de la Société à vingt-trois mille cent trente-huit Livres Sterling (GBP 23.138), représenté par (i) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie C, (ii) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie D, (iii) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie E, (iv) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie F, (v) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie G, (vi) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie H, (vii) douze mille neuf cent quatre-vingt-dix (12.990) parts sociales de catégorie I, et (viii) quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix-

huit (40.598) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq penny (GBP 0,25) chacune. L'excès de conversion sera affecté au compte de réserve de la Société.

En conséquence de ce qui précède, la participation dans la Société est comme suit:

- The Bregal Fund II L.P., détient (i) cinq mille six cent trente-sept (5.637) parts sociales de catégorie C, (ii) cinq mille six cent trente-sept (5.637) parts sociales de catégorie D, cinq mille six cent trente-sept (5.637) parts sociales de catégorie E, (iv) cinq mille six cent trente-sept (5.637) parts sociales de catégorie F, (v) cinq mille six cent trente-sept (5.637) parts sociales de catégorie G, (vi) cinq mille six cent trente-sept (5.637) parts sociales de catégorie H, (vii) onze mille deux cent soixante-quinze (11.275) parts sociales de catégorie I, et (viii) trente-cinq mille deux cent trente-sept (35.237) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq penny (GBP 0,25) chacune;

- The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P. détient (i) cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) parts sociales de catégorie C, (ii) cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) parts sociales de catégorie D, (iii) cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) parts sociales de catégorie E, (iv) cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) parts sociales de catégorie F, (v) cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) parts sociales de catégorie G, (vi) cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) parts sociales de catégorie H, (vii) mille cent quatre-vingt-huit (1.188) parts sociales de catégorie I, et (viii) trois mille sept cent quinze (3.715) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq penny (GBP 0,25) chacune;

- The Bregal Affiliates Fund II L.P. détient (i) deux cent soixante-trois (263) parts sociales de catégorie C, (ii) deux cent soixante-trois (263) parts sociales de catégorie D, (iii) deux cent soixante-trois (263) parts sociales de catégorie E, (iv) deux cent soixante-trois (263) parts sociales de catégorie F, (v) deux cent soixante-trois (263) parts sociales de catégorie G, (vi) deux cent soixante-trois (263) parts sociales de catégorie H, (vii) cinq cent vingt-sept (527) parts sociales de catégorie I, et (viii) mille six cent quarante-six (1.646) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq penny (GBP 0,25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier et refondre l'article 5.1 des statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille cent trente-huit Livres Sterling (GBP 23.138), représenté par:

- (i) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales C),
- (ii) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales D),
- (iii) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales E),
- (iv) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales F),
- (v) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales G),
- (vi) six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (6.494) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales H),
- (vii) douze mille neuf cent quatre-vingt-dix (12.990) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales I), et
- (viii) quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (40.598) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales J).

Les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E, les Parts Sociales F, les Parts Sociales G, les Parts Sociales H, les Parts Sociales I, et les Parts Sociales J, sont désignées collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale.

Toutes les Parts Sociales sont nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq penny (GBP 0,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de confier tous les pouvoirs à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS International, chacun agissant individuellement, de procéder aux modifications nécessaires relatives aux décisions ci-dessus, et de procéder à toute les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17753. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031096/248.

(130037824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Anero Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.837.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013034962/10.

(130043576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Acosta SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 6.274.

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013034965/12.

(130043289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Headland UK Limited, a limited liability company, having its registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire CV31 3RG, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 5280241 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 February 2013.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of AFG Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 87, Route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Company Register) of Luxembourg under number B 104.526 and incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on November 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 163, page 7794, on February 23, 2005. The Company's articles of association have been lastly amended by act of M^e Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on March 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1112, page 53373, on May 27, 2010.

II. The share capital of the Company currently amounts to one hundred eighty-three million three hundred fifty-four thousand sixty Great Britain Pounds (GBP 183,354,060) represented by nine million one hundred sixty seven thousand seven hundred and three shares (9,167,703) with a nominal value of twenty Great Britain Pound (GBP 20) each.

III. The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of GBP 183,334,060 (one hundred eighty-three million three hundred thirty-four thousand sixty Great Britain Pounds) in order to decrease it from its present amount of GBP 183,354,060 (one hundred eighty-three million three hundred fifty-four thousand sixty Great Britain Pounds) to GBP 20,000 (twenty thousand Great Britain Pounds) by the redemption and the cancellation of a total of 9,166,703 (nine million one hundred sixty-six thousand seven hundred and three) shares in the share capital of the Company, as follows (the "Redemption"):

- Cancellation of 9,136,703 (nine million one hundred thirty-six thousand seven hundred and three) ordinary shares having a par value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each,
- Cancellation of the entire 20,000 (twenty thousand) class A preferred shares having a par value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each, and
- Cancellation of the entire 10,000 (ten thousand) class B preferred shares having a par value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each.

In the framework of the above share capital decrease, the Sole Shareholder further resolves to decrease the amount of the legal reserve of the Company by an amount of GBP 18,333,406 (eighteen million three hundred thirty-three thousand four hundred and six Great Britain Pounds) so as to decrease it from its current amount of GBP 18,335,406 (eighteen million three hundred thirty-five thousand four hundred and six Great Britain Pounds) to an amount of GBP 2,000 (two thousand Great Britain Pounds), corresponding to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company further to the decrease (the "Adjustment").

It is hereby specified that the amount resulting from the share capital decrease and the legal reserve decrease shall be allocated to a freely distributable reserve and that the Redemption and the Adjustment are made through the assignment of part of the shares in ARG Warwick held by the Company for a global value of GBP 491,617,589 (four hundred ninety-one million six hundred seventeen thousand five hundred eighty-nine Great British Pounds).

Second resolution

Pursuant to the above decrease of share capital, Article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at twenty thousand Great Britain Pounds (GBP 20,000) represented by one thousand (1,000) ordinary shares with a par value of twenty Great Britain Pounds (GBP 20) each".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le quatorzième jour du mois de février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Headland UK Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire CV31 3RG, Royaume-Uni, inscrite auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5280241 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois de Luxembourg sous la dénomination de AFG Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240, Bereldange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.526 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 16 novembre, 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163, page 7794, en date du 23 février, 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 mars, 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1112, page 53373, le 27 mai 2010.

II. La Société a actuellement un capital social de cent quatre-vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille soixante Livres Sterling (GBP 183.354.060) représenté par neuf millions cent soixante-sept mille sept cent trois parts sociales (9.167.703), d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.

III. La partie comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour un montant de 183.334.060 GBP (cent quatre-vingt-trois millions trois cent trente-quatre mille soixante Livres Sterling) afin de le diminuer de son montant actuel de 183.354.060 GBP (cent quatre-vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille soixante Livres Sterling) à un montant de 20.000 GBP (vingt mille Livres Sterling) par le rachat et l'annulation d'un total de 9.166.703 (neuf millions cent soixante-six mille sept cent trois) parts sociales dans le capital social de la Société, tel que suit:

- Annulation de 9.136.703 (neuf millions cent trente-six mille sept cent trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt Livres Sterling) chacune,
- Annulation de l'ensemble des 20.000 (vingt mille) parts préférentielles de classe A d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt Livres Sterling) chacune, et
- Annulation de l'ensemble des 10.000 (dix mille) parts préférentielles de classe B d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt Livres Sterling) chacune (le «Rachat»).
- Dans le cadre de la réduction de capital social ci-dessus, l'Associé Unique décide aussi de réduire le montant de la réserve légale de la Société pour un montant de 18.333.406 GBP (dix-huit millions trois cent trente-trois mille quatre cent six Livres Sterling) afin de le réduire de son montant actuel de 18.335.406 GBP (dix-huit millions trois cent trente-cinq mille quatre cent six Livres Sterling) à un montant de 2.000 GBP (deux mille Livres Sterling), correspondant à 10% (dix pour cent) du capital social de la Société après la réduction de capital Ajustement»). Le montant de la réduction sera alloué à une réserve spécifique librement distribuable.
- Le Rachat et l'Ajustement sont effectués par le biais de la cession partielle des actions de Warwick détenues par la Société ayant une valeur totale de 491.617.589 GBP (quatre cent quatre-vingt-onze millions six cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling).

Deuxième résolution

Suite à la réduction de capital social ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et devra désormais être lu tel que suit:

" **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à vingt mille Livres Sterling (20.000 GBP) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20 GBP) chacune".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. LAC/2013/7561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030974/140.

(130038436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Groupe N, Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 8.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035192/10.

(130043007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.932.

Extrait de la résolution circulaire prise par le conseil d'administration en date du 7 novembre 2012

Le Conseil d'Administration accepte la démission d'administrateur de Madame Sophie LEFEVRE-HALLEY en date du 6 novembre 2012.

En remplacement de Madame Sophie LEFEVRE-HALLEY, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Alain ROBILLARD, né le 2 février 1946 à Bobigny (France) administrateur de sociétés, demeurant au 30, rue Ernest Barres, L-3212 Luxembourg.

Monsieur Alain ROBILLARD terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale devant approuver l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013035197/19.

(130043465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Morgan Stanley Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077, on 30 April 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.610 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 1, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2763, on November 14, 2012.

The meeting is declared open with Mrs Jennifer CHRIST, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jennifer CHRIST, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of five thousand three hundred and twenty-one dollars of the United States of America (USD 5,321.-) so as to raise it from its present amount of three hundred and thirty-one thousand seven

hundred and sixty-two dollars of the United States of America (USD 331,762.-) to three hundred and thirty-seven thousand eighty-three dollars of the United States of America (USD 337,083.-).

2 To issue five thousand three hundred and twenty-one (5,321) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 6, place de la République Dominicaine - 75017 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1) to 3) of the agenda of the meeting.

5 Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholder present, by the proxy of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

6 The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of five thousand three hundred and twenty-one dollars of the United States of America (USD 5,321.-) so as to raise it from its present amount of three hundred and thirty-one thousand seven hundred and sixty-two dollars of the United States of America (USD 331,762.-) to three hundred and thirty-seven thousand eighty-three dollars of the United States of America (USD 337,083.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue five thousand three hundred and twenty-one (5,321) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Jennifer Christ, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, by virtue of a proxy given on January 17, 2013 (the "Subscriber").

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for five thousand three hundred and twenty-one (5,321) new shares, having each a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-), and to make payment for such new shares, with payment of a share premium in a total amount of five thousand three hundred and twenty-one dollars of the United States of America and five cents (USD 5,321.05), by a contribution in cash in an aggregate amount of ten thousand six hundred and forty-two dollars of the United States of America and five cents (USD 10,642.05).

The Subscriber acknowledged that for rounding purposes the amount of the share premium is slightly higher than the amount of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per new share as agreed between the Company and the Principal on 30 April 2008.

The amount of ten thousand six hundred and forty-two dollars of the United States of America and five cents (USD 10,642.05) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the five thousand three hundred and twenty-one (5,321) new shares to the Subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Capital (first paragraph). The issued capital of the Company is set at three hundred and thirty-seven thousand eighty-three dollars of the United States of America (USD 337,083.-) divided into three hundred and thirty-seven thousand eighty-three (337,083) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and capital reduction are estimated at EUR 1300.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the French translation

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Morgan Stanley Infrastructure S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 1 octobre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2763 du 14 novembre 2012.

L'assemblée est présidée par Mme Jennifer Christ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Jennifer CHRIST, précitée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de cinq mille trois cent et vingt-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5,321.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trois cent trente-et-un mille sept cent soixante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 331,762.-) à un montant de trois cent trente-sept mille quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 337,083.-).

2. Emission de cinq mille trois cent et vingt-et-un (5,321) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 191.580,-) et ayant son siège social au 6, place de la République Dominicaine, F-75017 Paris, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 3) ci-dessus de l'ordre jour.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinq mille trois cent et vingt-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5,321.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trois cent trente-et-un mille sept cent soixante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 331,762.-) à un montant de trois cent trente-sept mille quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 337,083.-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq mille trois cent et vingt-et-un (5,321) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Jennifer Christ, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 17 janvier 2013 (le «Souscripteur»).

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq mille trois cent et vingt-et-un (5,321) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apport en espèces d'un montant total de cinq mille trois cent et vingt-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq cents (USD 5,321.05), soit un montant total de dix mille six cent quarante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq cents (USD 10,642.05).

Le Souscripteur accepte que pour les besoins d'arrondissement le montant de la prime d'émission est légèrement plus bas que le montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par actions nouvelles, tel que convenu entre la Société et le Souscripteur en date du 30 avril 2008.

En conséquence le montant intégral de dix mille six cent quarante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq cents (USD 10,642.05) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer cinq mille trois cent et vingt-et-un (5,321) actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent trente-sept mille quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 337.083.-) représenté par trois cent trente-sept mille quatre-vingt-trois (337.083) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1300.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Christ, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2013. LAC/2013/5284. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030592/187.

(130037607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Manufacture International S.A., Société Anonyme,
(anc. Colleoni Manufacture S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 115.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013035070/12.

(130043195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Cofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 2, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 115.752.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035068/10.

(130043100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Roxane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.566.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Monsieur Maurice TCHENIO, administrateur de société, demeurant au 44, avenue Georges Mandel, F-75116 Paris, ici représenté par Madame Géraldine RODRIGUES, master en finance et fiscalité internationales, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration sous seing privé donnée en date du 31 janvier 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Roxane S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites fixées par la loi. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales de classe A et 9.000 (neuf mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les parts sociales de classe A sont des parts sociales ordinaires.

Les parts sociales de classe B ouvrent droit à un dividende annuel cumulatif d'un montant égal à 1% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe B détenue. En outre, en cas de liquidation, elles privilégieront d'un remboursement prioritaire par rapport aux parts sociales de classe A.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un conseil de gérants qualifiés «gérants de catégorie A» ou «gérants de catégorie B», composé d'au moins trois membres dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

En cas de distribution d'un dividende, il sera d'abord procédé au paiement du dividende annuel cumulatif, tel que décrit dans l'article 5, dont bénéficient les propriétaires de parts sociales de classe B. L'intégralité du solde sera ensuite répartie proportionnellement entre les propriétaires de parts sociales de classe A.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit de liquidation sera distribué en priorité aux propriétaires de parts sociales de classe B puis aux propriétaires de parts sociales de classe A, suivant la même méthode que celle définie pour la distribution de dividendes.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

47410

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les 1.000 (mille) parts sociales de classe A et les 9.000 (neuf mille) parts sociales de classe B ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Maurice TCHENIO, demeurant à Paris.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000.000 (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Maurice TCHENIO, administrateur de société, né le 19 janvier 1943 à Lyon, France, demeurant au 44 avenue Georges Mandel, F-75116 Paris.

Gérants de catégorie B:

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forlì), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rodrigues, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013. REM/2013/264. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030723/123.

(130036935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Synavic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.382.

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «SYNAVIC S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 104.382, constituée suivant acte reçu par

le notaire instrumentant en date 17 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 9 février 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux, premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

3. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article six (6) premier alinéa, l'article douze (12) et l'article seize (16), lesquels auront dès lors la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Art. 16. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

Enfin, l'Assemblée Générale décide de supprimer la seconde phrase de l'article onze (11) des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 janvier 2013. Relation: EAC/2013/673. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013030824/71.

(130037631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Williams and Aston Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 159.298.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 12 mars 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013034445/16.

(130041879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Lux FinCo Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.442.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 493 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2013034712/13.

(130042583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

NBAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 109.112.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de NBAB S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour NBAB S.A.

Référence de publication: 2013034763/13.

(130042474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Sotalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.612.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013034407/12.

(130041933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Alford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.488.

—
EXTRAIT

En date du 7 mars 2012, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mademoiselle Asa Alund, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034953/14.

(130043236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Xylem Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. März 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013034924/13.

(130042578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Western Investments Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.601.

—
Résolution prise par le conseil d'Administration au 1^{er} janvier 2013

Le conseil d'administration de la société a résolu de transférer le siège de la société à 15, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel avec effet immédiat.

Bridel, le 1^{er} janvier 2013.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013034916/13.

(130042359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Western Union Luxembourg Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 820.851,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.546.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MT International Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church St., Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 33743 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Western Union Luxembourg Holdings 4 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.546 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 29 August 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") dated 10 November 2011 number 2746. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 3 November 2011, published in the Mémorial C dated 4 January 2012 number 26.

II.- The 820,850 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 820,850 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty United States Dollars) to USD 820,851 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty-one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 803,966 (eight hundred and three thousand nine hundred sixty-six United States Dollars), of which USD 0.10 (ten United States Dollar Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 1 share in Travelex Global Business Payments Limited;

3. Subscription and payment by MT International Holdings Ltd. of 1 (one) new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 820,850 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty United States Dollars) to USD 820,851 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty-one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 803,966 (eight hundred and three thousand nine hundred sixty-six United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 0.10 (ten United States Dollar Cents) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Share and the payment of the Share Premium, is composed of 1 (one) ordinary share in Travelex Global Business Payments Limited, a private limited company organized and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 65 Kingsway, London, WC2B 6TD, United-Kingdom and registered with the Companies House under number 02854737, representing 0.20% of its total issued shares.

Valuation

The Contribution is valued at USD 803,967 (eight hundred and three thousand nine hundred sixty-seven United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 January 2013 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Markell Fluckiger, residing professionally at 12500 E. Belford Avenue, 80112 Englewood, Colorado, United States of America, manager of category A; and

b) Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37974, manager of category B.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- MT International Holdings Ltd.: 820,851 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty-one) shares.

The notary acts that the 820,851 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty-one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 820,851 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty-one United States Dollars), represented by 820,851 (eight hundred twenty thousand eight hundred fifty-one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MT International Holdings Ltd., une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social sis à Clarendon House, 2 Church St., Hamilton HM 11, Bermudes et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Bermudes sous le numéro 33743 Associé Unique)),

représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration a été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de Western Union Luxembourg Holdings 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.546 (la «Société») constituée par un acte notarié du notaire soussigné du 29 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») daté du 10 novembre 2011, numéro 2746. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par le notaire soussigné du 3 novembre 2011, publié au Mémorial C daté du 4 janvier 2012 numéro 26.

II.- Que les 820,850 (huit cent vingt mille huit cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 820.850 (huit cent vingt mille huit cent cinquante Dollars américains) à 820.851 USD (huit cent vingt mille huit cent cinquante-et-un Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 803.966 USD (huit cent trois mille neuf cent soixante-six Dollars américains), duquel un montant de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain) sera affecté à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature consistant en 1 action de Travelex Global Business Payments Limited;

3. Souscription et paiement par MT International Holdings Ltd d' 1 (une) nouvelle part sociale par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain), afin de le porter de son montant actuel de 820.850 USD (huit cent vingt mille huit cent cinquante Dollars américains) à 820.851 USD (huit cent vingt mille huit cent cinquante-et-un Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la «Nouvelle Part»), l'ensemble devant être payé par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'"Apport"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 803.966 USD (huit cent trois mille neuf cent soixante-six Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société

(la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 0.10 USD (dix centimes de Dollar américain) sera affecté à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à la Nouvelle Part. La Nouvelle Part et la Prime d'Emission ont été intégralement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission de la Nouvelle Part et du paiement de la Prime d'Emission, consiste en 1 (une) action ordinaire dans Traveler Global Business Payments Limited, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 65 Kingsway, Londres, WC2B 6TD, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 02854737, représentant 0,20% des actions émises totales.

Evaluation

L'Apport est évalué à 803.967 USD (huit cent trois mille neuf cent soixante-sept Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration de valeur de l'apport datée du 31 janvier 2013, qui restera annexée à cet acte afin d'être enregistré avec celui-ci.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Markell Fluckiger, résidant professionnellement au 12500 E. Belford Avenue, 80112 Englewood, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A; et

b) Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme ayant son siège social sis au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37974, gérant de catégorie B;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de l'Apport, à son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose maintenant tel qu'il suit:

- MT International Holdings Ltd.: 820.851 (huit cent vingt mille huit cent cinquante-et-une) parts sociales.

Le notaire prend acte que les 820.851 (huit cent vingt mille huit cent cinquante-et-une) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution devant être prise ci-après.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 820.851 USD (huit cent vingt mille huit cent cinquante-et-un Dollars américains), divisé en 820,851 (huit cent vingt mille huit cent cinquante-et-une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 février 2013. Relation: EAC/2013/1722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032679/230.

(130039478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

BNPP REIM Lux S.A., BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.308.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil d'administration en date du 4 mars 2013 que:

Madame Sophie Bourguignon, née le 11 mars 1983 à Bordeaux (France), demeurant professionnellement au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée comme délégué à la gestion journalière de la société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Signatures

Référence de publication: 2013035022/17.

(130043014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.292.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 24 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1^{er} février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

1. Nomination du Gérant B suivant en date du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant B;
- Madame Rachael Walker, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013035027/24.

(130042859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013034814/13.

(130042566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

BlueBay Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.445.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2013, que l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation des démissions de Messieurs Henry Kelly, Robert Raymond et Nicholas Williams en qualité de membres du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

- Réélection de Messieurs Claude Niedner et James Jordan Heyworth Kitson en qualité de membres du conseil d'administration de la Société.

- Nomination de Monsieur Terrence Farrelly, né le 29 juin 1962 à Sydney, Australie, demeurant à 2 rue Nicolas Rollinger, L-2433 Luxembourg, en qualité de membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Le conseil d'administration de la Société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

* Claude Niedner

* Terry Farrelly

* James Jordan Heyworth Kitson

- Nomination de Deloitte S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2220 Luxembourg 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 67.895, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013035000/24.

(130043387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Agat Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.214.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 4 février 2013

1. Démission d'un Administrateur:

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Sophie VANDEVEN de son poste d'Administrateur à effet du 04 février 2013

2. Nomination d'un nouvel Administrateur:

Le Conseil coopte Monsieur Etienne CHARPENTIER, demeurant à Paris (F-75016) au 12, rue de Civry, en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Madame Sophie VANDEVEN, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise pour ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Pour la société AGAT RE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013034971/17.

(130043182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

R-D Electricité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8201 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 166.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013034813/13.

(130042471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Biarritz Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.344.530,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 147.205.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 2 janvier 2013 que Monsieur Pierre Boccon-Liaudet a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Il est décidé de nommer Monsieur Pierre Agnes, né le 11 avril 1964 à Bayonne, France, résidant professionnellement au 162, rue Belharra, F-64500 Saint-Jean-de-Luz, France, comme gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Pierre Agnes comme gérant de type A de la Société;
- Charles Stuart Exon comme gérant de type A de la Société;
- Richard Shields comme gérant de type A de la Société;
- Olivier Dorier comme gérant de type B de la Société; et
- Stewart Kam-Cheong comme gérant de type B de la Société.

Le 13 mars 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013034996/22.

(130042947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Ancelux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013034961/14.

(130043117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 154.300.

Extrait de la résolution pris lors du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 08 février 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Également, nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé:

- La société UNIONE FIDUCIARIA SPA, ayant son siège social au 4, Via Amedei, I-20123 Milano (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLUB S.à r.l.

Référence de publication: 2013035063/18.

(130043142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

A la suite du départ de Monsieur Ernest Klein le 1^{er} février 2013, Monsieur Roger Juraschek, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg est entré au Conseil d'administration de la société CLT-UFA comme administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035062/12.

(130043149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

BS Recovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.255.

En vertu d'un Nominee Agreement signé le 26 mai 2012 entre:

- Travis Investments S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg («Travis»), et

- BSF S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg («BSF»),

Travis a transféré à BSF, avec effet au 5 mars 2013, 12.500 parts sociales détenus dans le capital de la Société.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties de comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
BSF S. à r. l.	
49, Boulevard Royal	
L-2449 Luxembourg	12.500
Total	12.500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035029/23.

(130043053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Taj Mahal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.889.

Le soussigné Monsieur Michel Reynders, gérant, demeurant à L-4 972 Dippach, 76, route de Longwy, agissant en tant que gérant de la société à responsabilité limitée TAJ MAHAL INVEST SARL, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, RCS B 123889, dûment autorisé à engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle déclare accepter, au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée TAJ MAHAL INVEST SARL, la cession de 1 part sociale de la société TAJ MAHAL INVEST SARL par la société WILBARKS MANAGEMENT CORP. à Monsieur David JANSSEN et la cession de 50 parts sociales de la société COPERNIC INVEST S.A., représentée à Monsieur David JANSSEN, intervenue sous seing privé en date du 30 décembre 2011.

Luxembourg, le 14-3-2013.

TAJ MAHAL INVEST SARL

Société à responsabilité limitée

Michel Reynders

Gérant

Référence de publication: 2013035488/19.

(130043315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Riben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 148.317.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 mars 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Thierry REISCH, Administrateur, 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;
 - Mrs Carmen PLEIM, Administrateur-Délégué, 8, rue Berg, L-6926 Flaxweiler, Luxembourg;
 - Mr Dan Emanuel LEVI, Administrateur-Président, consultant, Corso Re Umberto 26, 10128 Turin, Italie.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

L'assemblée générale du 12 mars 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Pour RIBEN S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013035398/19.

(130043140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Rothsay, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.900,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 102.948.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance prises par voie circulaire en date du 11 mars 2013

Première résolution:

Le Conseil de Gérance accepte la démission de M. Christophe Brechignac, Gérant A

Deuxième résolution:

Suite à la première résolution, le Conseil de Gérance décide de nommer Monsieur Patrick Sabia, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951, né le 6 mars 1975, comme Gérant A pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat du Gérant démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme
Pascal HOBLER / Signature
Gérant Classe A / Gérant Classe B

Référence de publication: 2013035402/20.

(130043568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

S.C.I. W.Invest, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg E 4.371.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 17 janvier 2013 à Esch sur Alzette

Les administrateurs et associés décident de transférer le siège de la société de Luxembourg-Ville à L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, et de modifier en conséquence l'article quatre, premier alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Pour extrait conforme
Laurent Warion

Référence de publication: 2013035404/15.

(130043124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

S.L.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.783.

—
La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1988 du 24 octobre 2006.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013035405/15.

(130043529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Rosh Trust International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 21.731.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 22 février 2013

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de Commissaire de la société: VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sarl avec siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2018.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Meir KLABIN et les mandats des Administrateurs de Monsieur Meir KLABIN, Madame Melitta PLAMENIG et Madame Mari TELFEYAN.

Les mandats d'Administrateur-Délégué et des Administrateurs prendront fin, à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSH TRUST INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013035401/19.

(130043459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sepia Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 103.318.

EXTRAIT

L'Actionnaire Unique a décidé en date du 25 février 2013 de révoquer la société à responsabilité limitée CREATRUST (anciennement DUNE EXPERTISES) de son mandat de Commissaire aux comptes de la Société avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du Commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

L'Actionnaire Unique a décidé de révoquer la société à responsabilité limitée SEREN de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire Unique prend note du changement de résidence professionnelle de Monsieur Francesco GIANELLA, dorénavant située à Via delle Aie, 17, CH-6904 Lugano (Suisse).

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2013035436/20.

(130043096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Service Photo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.878.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 18 février 2013a décidé:

- de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno AMADORI, né le 30 mai 1966 à Nanterre (France), demeurant professionnellement à F-93214 La Plaine St Denis Cedex, 50 Avenue du Président Wilson, Bâtiment 134, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 janvier 2013, en remplacement de Monsieur Nathanaël LEBEDEL, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015;

- de transférer le siège social de la société du 20 rue Philippe II à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie à compter du 1^{er} février 2013;

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé la société Deloitte Audit ayant son siège social au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67.895, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013035437/21.

(130043318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 mars 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

IMP S.à r.l.

Référence de publication: 2013035219/14.

(130043119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.
